

Montreuil, le 30 septembre 2020

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CSE CENTRAL EXTRAORDINAIRE du 30 septembre 2020

La délégation FORCE OUVRIERE était composée de : Pascal CHABAS, Michaël CORRIETTE, Patrick PEYREBESSE, Jean-Marc LEMEE, Jean Pierre MENGEL

Représentante syndicale : Nathalie TONDOLO

Séance présidée par Christian METTOT (DRH-DS), présence de Pascale d'ARTOS (Directrice Générale) pour les points 2 et 3 de l'ordre du jour, de Vincent CRISTIA pour le point 2, Roger MOREAU et Guillaume RAUFFET pour le point 3.

Ouverture à 09h00.

A l'ouverture de la séance, la secrétaire du CSEC demande le report des points 1 ; 3 ; 4 et annonce que le point 8 sera traité si le temps imparti pour ce CSEC est suffisant.

DRH : nous sommes d'accord pour reporter le point 4 puisque vous n'avez pas les documents nécessaires. Concernant le point 1, nous vous proposons d'ouvrir l'information avec les sous points 1, 2 et 3.

Nous refusons de reporter le point 3, il est important pour nous de commencer cette information.

La délégation FORCE OUVRIERE indique que cette demande de report est nécessaire pour faire un travail en profondeur. Le COP et les orientations stratégiques vont engager l'AFPA et les salariés pour plusieurs années, il ne serait pas raisonnable de ne pas prendre du temps pour ce dossier. Nous ne comprenons pas que la direction nous informe sur un projet qui indique des engagements qui vont de 2020 à 2023. L'année 2020 est pliée, la direction doit laisser du temps pour permettre aux élus et aux commissions de faire un travail sérieux.

Notre délégation vous demande de reporter le recueil d'avis qui est initialement programmé début décembre, au mois de janvier 2021.

Demande d'une suspension de séance de la part de la Direction.

Reprise après 45 minutes.

Christian METTOT : Je vous propose de démarrer la consultation sur le COP aujourd'hui mais avec un recueil d'avis fin janvier, ceci permettra aux experts de démarrer leurs travaux avec les commissions concernées. Mais l'ensemble des Organisations Syndicales devra demander le report au président du conseil d'administration.

La direction tiendra ses engagements, un CSEC extraordinaire sera programmé, le plus rapidement possible sur la pédagogie et les métiers ainsi que 2 autres CSEC extraordinaires sur le COP avant fin décembre.

Commentaires Force Ouvrière :

C'est une bonne décision qui répond tout à fait aux demandes de notre délégation.

Nous passons directement au point 2 de l'ordre du jour car la Directrice Générale avait prévu son intervention à 10h30.

Point 2 - Information sur le projet « Promo 16-18 » : 2^{ème} réunion d'information.

La Directrice Générale et Vincent CRISTIA font un point de situation et un rappel du projet. Quelques réponses sont apportées suite aux questions du CSEC du 16 septembre 2020.

Il y aura deux principales typologies :

- le dispositif sera ouvert aux décrocheurs de l'Education Nationale, les rectorats auront l'obligation de transmettre la situation de ses jeunes publics aux missions locales.
- Concernant les jeunes déjà sortis des dispositifs (apprentis, sortis du système scolaire...), ce sera aux missions locales de nous transmettre directement les informations.

L'AFPA aura la mission de piloter le dispositif avec les missions locales.

La Directrice Générale indique que les délais sont contraints sur le calendrier de démarrage.

- La visibilité du dispositif doit encore être travaillé.
- 1^{er} démarrage là où l'on est prêt (hébergement, réglementation, ...) est prévu le 12 octobre 2020. Mais il sera peut-être possible de décaler le démarrage de 15 jours, avec l'accord des Tutelles. Une demande a été faite dans ce sens.
- L'état nous demande de travailler dans l'urgence, nous en avons conscience.

Un travail avec les missions locales et des associations nationales, régionales est déjà enclenché, le dispositif 16-18 doit être intégré dans le bouquet de service des missions locales.

La plateforme SAD, suivi des décrocheurs, permet de rendre visible le dispositif 16-18. Il y a une volumétrie importante mais le dispositif devrait permettre de l'absorber.

Ingénierie : une équipe nationale avec 3 personnes est en place, ils connaissent les publics 16-18 ans. Les parcours pédagogiques, sont construits de manière différente par rapport à ce qu'ils ont connu à l'école. Nous devons déstructurer les rythmes de l'Education Nationale.

Chaque jeune devra obtenir un premier niveau de qualification (badges numériques, Compétences socles, compétences transversales et compétences numériques, permis de conduire...).

Les parcours seront différents de ce que l'on fait à l'AFPA d'habitude ; construction de soi, découverte des métiers de la solidarité, le rythme de référence étant la semaine.

Des intervenants extérieurs seront impliqués dans le dispositif, les plateaux techniques seront sollicités. L'Ingénierie sera transmise dès que finalisée.

Le Maillage territorial :

- 49 centres démarreront en 2020 pour la phase d'engagement, 4 centres par région en moyenne. Dans les hauts de France, il y aura probablement 6 centres.

- 10 centres spécifiquement sur l'hébergement en phase 2 :

Chambéry, Dijon, Brest, Châteauroux, Strasbourg, Champs-sur-Marne, Cherbourg, Istres et Toulouse Palays. Pour les Pays de la Loire nous n'avons pas encore pris de décision.

Le site de Châteauroux sera le premier à démarrer.

En 2021, une centaine de centres déploieront le dispositif.

Afin d'héberger les mineurs, nous sommes en discussion car il y a des problèmes administratifs et réglementaires. Il faudra un encadrement 24h/24 sur la phase 1. Nous mettrons en place des surveillances de nuits.

Budget, financement :

Même chose que prépa compétence, par justification de nos charges de personnels et de matériels. Il faudra être vigilant au coût moyen 7000 euros par parcours.

Il y aura un impact sur l'EBE, ce financement compensera une partie des charges de structure. Le paiement se fera probablement par une avance au démarrage de la mise en œuvre, puis des appels de fonds au fur et à mesure de la justification de nos charges.

Remarques Force Ouvrière : Cette façon de nous « rémunérer » ne permettra pas l'amélioration de notre capacité à investir. Cela permettra juste de compenser les frais engagés, aux dires de la Direction. Encore faut-il que nous soyons capables de définir avec justesse l'ampleur de ces coûts. En effet, ils risquent d'être significatifs sur le volet sécurisation des hébergements et des ateliers

Certains travaux seront nécessaires en matière de sécurité incendie, à revoir sur les sites concernés. Il faudra l'autorisation administrative pour accueillir ce public spécifique (autorisation départementale, commission de sécurité....).

Encadrement : Il y aura une équipe de surveillance de nuit sur chaque site, du personnel spécifique avec les compétences pour encadrer des mineurs. Des salariés en interne se sont proposés de manière spontanée. Ces personnes internes seront prioritairement « mise » sur le dispositif et formées.

Rémunération stagiaires : pas de statut de stagiaires de la formation professionnelle à aujourd'hui, mais à terme, ce public devrait bénéficier de ce statut qui permettra de déclencher la rémunération des stagiaires 16-18.

CPNI : une commission va étudier de nouvelles fiches emplois.

Un guide sera réalisé pour équiper les équipes sur ce type de public, des formations seront organisées pour le personnel (10 jours dont 5 jours en présentiel et 5 jours en web binaire).

Partenaires nationaux : pour les soirs et week-end. En local ou régional, un appel à intérêt aux différentes structures existantes pour venir en appui aux centres : Ecoles de la 2^{ème} chance, par exemple.

Pour Force Ouvrière il ne faut pas oublier les associations qui travaillent déjà dans les quartiers et il nous semble important de solliciter les jeunes décrocheurs afin qu'ils participent, ne serait-ce pour donner un avis sur l'élaboration du dispositif.

Réponse : les 80 missions ont déjà des contacts avec les associations de terrain qui travaillent dans les quartiers. Un appel à manifestation d'intérêt va être lancé prochainement qui fera émerger des associations que nous ne connaissons pas.

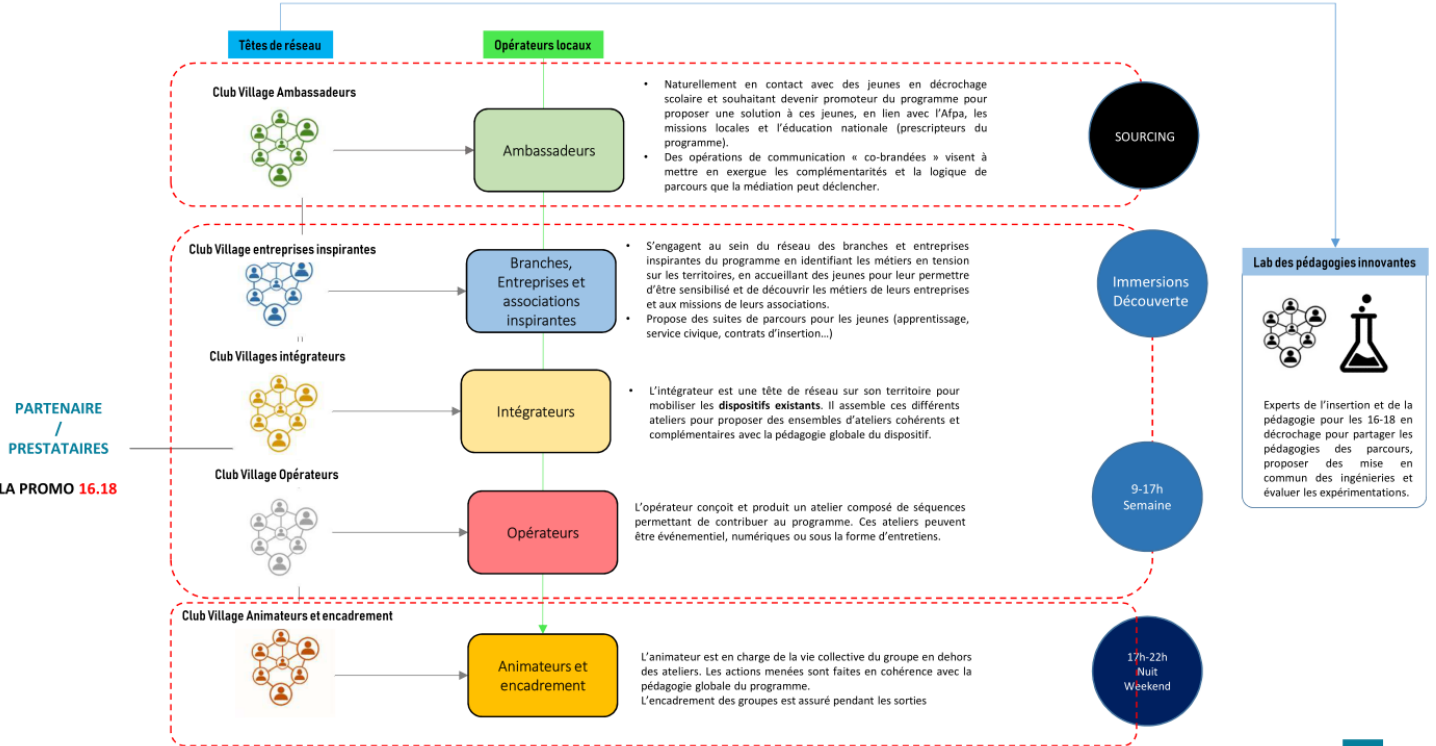
Pour Force Ouvrière Les formations vont démarrer la semaine prochaine mais nous n'avons pas eu connaissance d'une information aux salariés pour ces formations . Quand sera lancée la constitution de l'équipe pédagogique ?

Réponse : pas la semaine prochaine, mais démarrage en distanciel. L'appel à candidature n'est pas encore lancé.

Temporalité du parcours Afpa 16-18



Version à date du 8/9/2020



Point 3 - Information consultation sur les orientations stratégiques de l'UES Afpa, Contrat Objectif Performance.



Comme précisé en début de séance, la Direction a choisi d'ouvrir « formellement » l'information-consultation sur le C O P et les orientations stratégiques tout en acceptant de reculer le recueil d'avis. Nous vous transmettons ce schéma qui synthétise les cinq axes de ce COP.

Un travail d'analyse va être effectué par un cabinet d'expertise pour appuyer les travaux des commissions (économique et orientations stratégiques).

Pour Force Ouvrière, les agents de l'AFPA sont représentés au Conseil d'Administration par deux élus. Il est surprenant, de ne pas avoir de retour de nos représentants au Conseil d'Administration alors qu'ils participent également au « comité stratégique ». Se pose la question du rôle de ces représentants des salariés et non syndicaux en termes de retours d'informations auprès des agents et de leurs représentants du CSEC.

Point 5 - Présentation du Rapport APEX sur les comptes 2019 et recueil d'avis sur la situation économique et financière de l'AFPA sur l'exercice 2019.

Les points principaux présenté par le cabinet APEX Nicolas CURELLA :

- **Evolution du chiffre d'affaires :**

Entre 2011 et 2019 : - **248 Millions d'euros**

- **Frais de fonctionnement :**

En 2017 : **230,3 millions d'euros**, nous passons en 2019 à **213,6 millions d'euros**

- **Dépenses d'Intérim :**

En 2017 : **17,1 millions d'euros**, nous passons en 2019 à **19,3 millions d'euros**

- **Effectifs internes (ETP moyen)**

CDI : En 2015 : 7115, en 2019 : **5590**

CDD : En 2015 : 967, en 2019 : **1476**

Pour Guillaume RAUFFET il est important de travailler dans un premier temps sur l'EBE, puis sur le remboursement des dettes.

Remarque Force Ouvrière :

Difficile d'avoir une perspective optimiste à la lecture de ces quelques tableaux ! Un chiffre d'affaires en baisse constante, des prix de vente stables qui ne prennent pas en compte l'augmentation des coûts en matière de sous-traitance des formations (+ 3 M€) et de l'augmentation des énergies et fluides (+2,7 M€). A cela s'ajoutent l'explosion des coûts de l'intérim (+ 2,4M€ par rapport au budget prévisionnel) et la proportion de plus en plus importante de CDD, voilà quelques points d'alertes sur cette année 2019, qui interrogent notre délégation sur la possibilité affichée de la direction de dégager un résultat ne serait-ce à l'équilibre en 2020.

Déclaration de la délégation Force Ouvrière au CSEC du 30 septembre 2020 **Situation économique et financière**

Depuis de nombreuses années, notre délégation alerte sur la situation économique et financière de l'AFPA.

L'année 2019 met en évidence les points suivants :

- Baisse des entrées en formation avec un impact direct sur les HTS en diminution.
- Baisse des emplois en CDI en dehors du cadre du PSE.
- Augmentation de 3 millions d'euros, du recours à la sous-traitance mettant à bas l'objectif annoncé par la direction de faire baisser les frais de fonctionnement.
- De plus, nous notons une augmentation de 14% des CDD.
- Une chute du chiffre d'affaires de la filiale entreprise qui de ce fait est en grande difficulté. Pour Force Ouvrière, la situation actuelle de cette filiale s'amplifiera en 2020 puisque les chiffres indiqués à ce jour font apparaître une baisse de plus de 48% par rapport à 2018 sans que l'on puisse l'attribuer entièrement à la situation sanitaire actuelle.
- Une insuffisance d'investissement qui risque de freiner la dynamique de développement et le maintien des conditions de travail.
- Notre délégation n'acceptera pas que le retour à l'équilibre, à marche forcée, se fasse au détriment des salariés et du fonctionnement de l'Agence.

Avec des dettes qui s'élèvent à 529 millions d'euros et qui se composent ainsi :

- Obligations associatives : 228 millions d'euros
- Crédit de trésorerie : 43 millions d'euros
- Dettes fiscales : 20 millions d'euros
- Dettes sociales : 63 millions d'euros
- Dettes domaniales : 175 millions d'euros

Il est temps que des solutions soient trouvées afin que les résultats de l'année 2020 ne fassent plus apparaître ces chiffres qui plombent l'EBE. Le retour à l'équilibre de l'EBE, permettrait aux agents de l'AFPA d'avoir des augmentations générales. Nous votons POUR un EBE positif en 2020 !

Les craintes sont fortes pour l'avenir de l'AFPA, les différentes réformes qui se sont succédées concernant la formation professionnelle ne font qu'accélérer la dégradation de la situation économique et ne permettent pas, à ce jour, à la délégation Force Ouvrière de percevoir la pérennité de notre Agence.

Pour la délégation Force Ouvrière, comme les années précédentes, nous vous avons alerté sur différentes situations et constatons qu'il n'en a pas été tenu compte. Alors, nous demandons notre avis aujourd'hui dans ces conditions relève de l'inacceptable.

Pour la délégation Force Ouvrière l'état doit prendre ses responsabilités pour la pérennité de l'AFPA, notre délégation continuera à faire le nécessaire à tous les niveaux afin que l'état assure le maintien mais également le développement de notre agence surtout dans le cadre de la crise sociale actuelle.

Sauver l'AFPA un devoir de l'état.

Notre délégation s'abstient au moment du vote.

Recueil d'avis :

CFE-CGC : contre (les cadres sanctionnent les cadres)
 CFDT : contre
 CGT : contre
 FO : abstention
 SUD : avis circonstancié (avis considéré, légalement, contre)
 STC : abstention

Point N°7 - Approbation des procès-verbaux**Les procès-verbaux des :**

- 27 février 2020
- 9 avril 2020
- 14 avril 2020
- 23 avril 2020
- 12 mai 2020

sont approuvés à l'unanimité.

Point N° 8 - Reversement aux ASC des CSEE du reliquat 2019 du budget des ASC centrales.

Puisque ce budget n'est pas dépensé dans sa totalité depuis des années, ce qui a résulté à un cumul de 200 000 €.

Il est important de le reverser dans les régions afin que celui-ci soit utilisé au travers des prestations proposées aux agents par chaque CSE E.

La délégation Force Ouvrière vote pour. Nous espérons que les différents CSEE en feront bénéficiaire, à même hauteur, à tous les agents.

Ci-dessous, la répartition par région :

Montant total à reverser aux CSEE	200 000,00 €
-----------------------------------	--------------

CSEE	% de la MS 2019	Montant reversement par CSEE
AURA	7,49%	14 980,00 €
BFC	3,91%	7 820,00 €
BRETAGNE	5,92%	11 840,00 €
CVL	3,49%	6 980,00 €
CORSE	1,26%	2 520,00 €
GRAND EST	10,08%	20 160,00 €
HAUTS DE France	9,90%	19 800,00 €
IDF	8,24%	16 480,00 €
NORMANDIE	5,40%	10 800,00 €
NOUVELLE AQUITAINE	9,34%	18 680,00 €
OCCITANIE	7,86%	15 720,00 €
PACA	5,61%	11 220,00 €
PAYS DE LOIRE	4,60%	9 200,00 €
SIEGE/DI/DIFQ	16,90%	33 800,00 €
TOTAL	100,00%	200 000,00 €

Point N° 9 - Information par le trésorier sur le choix du cabinet d'expertise comptable dans le cadre de la présentation annuelle des comptes.

Il s'agit du choix du cabinet pour le CSEC. Le cabinet proposé est FIDUGEC, paris 12ème.
Choix approuvé à l'unanimité.

Les points 1, 4 et 6 sont reportés

Fin de ce CSEC à 18h00

Membres Titulaires et Suppléants Force Ouvrière au CSE C

Noms	Prénoms	Mandat	Régions
CHABAS	Pascal	Elu titulaire	Pays de Loire
LEMEE	Jean-Marc	Elu titulaire	Bretagne
MENGEL	Jean-Pierre	Elu titulaire	Grand est
PEYREBESSE	Patrick	Elu titulaire	HDF
BARCHASZ	Florence	Elue suppléante	Centre Val de Loire
CORRIETTE	Michael	Elu suppléant	Siège
GONTHIER	François	Elu suppléant	Nouvelle aquitaine
GANJOUEFF	Marc	Elu suppléant	PACA

Membres Titulaires Force Ouvrière aux commissions du CSE C

Commissions du CSE C	Titulaires
Commission Santé , Sécurité et conditions de travail centrale (CSSCTC)	Patrick PEYREBESSE Marc GANJOUEFF
Commission Economique	Jean-Marc LEMEE Michaël CORRIETTE
Commission Formation professionnelle et emploi	Françoise BOICHUT
Commission Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Françoise BOICHUT
Commission Logement, frais de santé et Prévoyance	Pascal CHABAS

Fin de la séance à 19h15